



Gestion des activités de remplacement (GAR)

secteur Jardins-Roussillon

Journée d'accueil des
nouveaux employés

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Montérégie-Ouest

Québec 

Survol de la GAR

- Sa raison d'être
- Qui peut s'inscrire sur la liste de rappel?
- Comment s'y inscrire?
- Quels types d'affectations puis-je avoir?
- Comment consulter mon horaire?
- Quoi faire lorsque j'ai des quarts garantis à mon horaire?
- Respect de ma disponibilité
- À qui m'adresser en cas d'absence?
- Coordonnées de la GAR
- Approbation de votre paie
- Questions



Sa raison d'être

- Gestion des remplacements ponctuels;
- Gestion des remplacements long termes;
- Gestion de l'assiduité au travail (absentéisme et refus);
- Gestion des horaires;
- Gestion des disponibilités;

Pour des **questions** sur un poste : se référer à la **dotation**

Demandes pour les employés LDR et Équipe volante :

*Si vous avez un remplacement long terme ou obtenez un poste,
TOUTES vos demandes (congs et autres) doivent être faites auprès de
votre chef où vous détenez votre affectation.*

Qui peut s'inscrire sur la liste de rappel?

- Personne détentrice d'un poste à **temps complet (TC)** qui desire faire du **temps supplémentaire**;
- Personne détentrice de poste à **temps partiel (TPR)** exprimant une **disponibilité aditionnelle**;
- Personne non détentrice de poste (TPO).

Il est à noter qu'une personne peut exprimer de la **disponibilité pour plus d'un titre d'emploi** dans la même accréditation syndicale, à condition de satisfaire aux exigences du titre d'emploi.

Comment s'y inscrire?

Types de disponibilités	1. Ponctuelle et long terme (la disponibilité ne s'applique pas sur les quarts en garantie, voir diapositive no.8) 2. Temps supplémentaire 3. Demande d'orientation
Comment exprimer sa disponibilité?	Par écrit en précisant les journées, les quarts de travail ainsi que les départements (centres d'activités)
Où se procurer le formulaire?	Au bureau de la Liste de rappel (sous-sol du HAL), dans les différents CLSC et CH
Quelle est la disponibilité minimale que je peux exprimer?	Minimum 4 jours par 2 semaines, 2 quarts de travail (ou sur 1 quart d'inconvenient, soit soir ou nuit) ainsi qu'une fin de semaine sur 2
Quand puis-je modifier ma disponibilité?	• À chaque période financière (voir le calendrier des cycles de références) • La dernière disponibilité complétée se reconduira à chaque période si vous ne changez pas celle-ci.

Calendrier de cycles de référence de la production des horaires 2018-2019

Cycle	Période d'horaire de référence	Affichage des préférences de congé (2 semaines)	Date limite pour le changement de disponibilité pour les <u>employés</u>	Date d'affichage des horaires officiels
1	1 avril au 28 avril 2018	28 janvier au 10 février 2018	4 mars 2018	23 mars 2018
2	29 avril au 26 mai 2018	25 février au 10 mars 2018	1 avril 2018	20 avril 2018
3	27 mai au 23 juin 2018	25 mars au 7 avril 2018	29 avril 2018	18 mai 2018
4	24 juin au 21 juillet 2018	22 avril au 5 mai 2018	29 avril 2018	15 juin 2018*
5	22 juillet au 18 août 2018	20 mai au 2 juin 2018	29 avril 2018	13 juillet 2018*
6	19 août au 15 septembre 2018	17 juin au 30 juin 2018	29 avril 2018	10 août 2018*
7	16 septembre au 13 octobre 2018	15 juillet au 28 juillet 2018	19 août 2018	7 septembre 2018
8	14 octobre au 10 novembre 2018	12 août au 25 août 2018	16 septembre 2018	5 octobre 2018
9	11 novembre au 8 décembre 2018	9 septembre au 22 septembre 2018	14 octobre 2018	2 novembre 2018
10	9 décembre 2018 au 5 janvier 2019	7 octobre au 20 octobre 2018	11 novembre 2018	30 novembre 2018
11	6 janvier au 2 février 2019	4 novembre au 17 novembre 2018	9 décembre 2018	28 décembre 2018
12	3 février au 2 mars 2019	2 décembre au 15 décembre 2018	6 janvier 2019	25 janvier 2019
13	3 mars au 30 mars 2019	30 décembre 2018 au 12 janvier 2019	3 février 2019	22 février 2019

* FIQ Haut-St-Laurent : L'horaire de la période estivale sera affiché le 15 mai 2018

Quels types d'affectations puis-je avoir?

Après votre inscription sur la liste de rappel, vous pouvez avoir :

➤ Des quarts réguliers

- Pour la **catégorie 1**, vous avez une garantie d'heures 4/14 (4 jours par paie)
- Pour les **PAB**, vous avez une garantie d'heures d'une 1 fin de semaine sur 2

➤ Des quarts en temps supplémentaire

- Plus de 8 heures dans votre journée;
- Moins de 16 heures entre deux quarts;
- Une 6^e journée dans votre semaine

➤ Un remplacement long terme

- À durée déterminée (ex.: remplacement de vacances)
- À durée indéterminée (ex.: congé de maladie, maternité, etc.)

Comment et quand consulter votre horaire?

- Vous devez **consulter votre horaire quotidiennement** via les guichets disponibles dans les différents centres d'activités.
- Nous vous contacterons **pour tout ajout ou modification** à votre horaire **dans les 7 jours**. Au-delà de 7 jours, nous procédons aux pré assignations des quarts à votre horaire.
- Si vous êtes dans **l'impossibilité** de consulter votre horaire, contactez la liste de rappel.
- Pour savoir **comment consulter** votre horaire, se référer au document fourni par les ressources humaines à cet effet.

Par contre, si vous avez des quarts en garantie (équipe volante), vous devez appeler avant votre quart de travail pour vous assurer de l'endroit où vous serez placé.

Quoi faire lorsque j'ai des quarts garantis à mon horaire?

**Quarts garantis
au HAL, au
CLSC ou en CH**

VOUS DEVEZ :

- Si vous êtes prévus de jour:
appelez la GAR la veille après 19h30;
- Si vous êtes prévus de soir:
appelez la GAR après 12h le jour même;
- Si vous êtes prévus de nuit;
appelez la GAR après 19h30 le jour même.

Respect de sa disponibilité

➤ Un REFUS pénalisant c'est:

- a) Quand on tente de vous rejoindre pour vous offrir un quart complet de travail;
- b) Et que vous aviez des disponibilités;
- c) Et que vous refusez OU nous n'arrivons pas à vous rejoindre dans les délais prévus. (Voir grille des délais d'appel)

**Vous pouvez
refuser du temps
supplémentaire
sans
conséquence**

➤ Sanctions

Lorsque vous pouvez accumuler 3 refus pour une durée de deux périodes financières (l'équivalent de 2 mois ou feuilles de disponibilités).

➤ Comment éviter d'accumuler trop de refus?

Veillez à tenir à jour votre feuille de disponibilité afin qu'elle représente le plus possible votre réalité de disponibilité.

Grille de délais de rappel

Besoins ponctuels

Temps restant avant le début du quart (en heures ouvrables de la GAR)	Nombre d'appels	Délai de réponse
Plus de 7 jours	0	Pré-assignation si possible
Plus de 72h	1	2h
24h à 72h	1	1h
12h à 24h	1	45 minutes
6h à 12h	1	30 minutes
3h à 6h	1	15 minutes
3h et moins	1	Aucun délai

Grille de délais de rappel *suite*

Temps supplémentaire

Temps restant avant le début du quart	Nombre d'appels	Délai de réponse
Plus de 12h	1	30 minutes
4h à 12h	1	5 minutes
Moins de 4h	1	Aucun délai

Temps supplémentaire interne (TSI)

FIIQ : Moins de 3 heures avant le début du quart

SCFP : Moins de 4 heures avant le début du quart

Coordonnées de la Liste de rappel

Aide-mémoire : **Quoi faire en cas d'absence ?**

ÉTAPES À SUIVRE POUR SIGNALER MON ABSENCE

1. Aviser la liste de rappel de mon absence le plus tôt possible afin d'activer le processus de remplacement pour combler le besoin.
2. Justifier mon absence auprès de mon supérieur immédiat. En l'absence de ce dernier, aviser le coordonnateur.
(Sauf CRDI et SRSOR, supérieur immédiat seulement)

À noter

- En tout temps la nuit, vous devez rejoindre un coordonnateur.
(Sauf pour la réadaptation, le rejoindre pour remplacement immédiat seulement)
- En fonction de vos différentes conventions collectives vous serez automatiquement transféré à votre supérieur immédiat ou au coordonnateur. (Sauf pour réadaptation, pas de transfert)

GESTION DES ACTIVITÉS DE REMPLACEMENT (LISTE DE RAPPEL)

COORDONNATEURS

Anciennes composantes		Heures d'ouverture	Numéro de téléphone	Coordonnateur Hôpital	Coordonnateur CHSLD et CLSC
PÔLE 1	SUROÏT	6 h à 00 h 15	450 371-9920, poste 2528 Sans frais : 1 800 694-9920	16 h - 8 h en semaine et en tout temps la FDS : 450 544-4430	450 829-2321, poste 3202 Sans frais : 1 833-682-1031
	VAUDREUIL-SOULANGES	Semaine : 6 h à 22 h	450 371-9920, poste 2299		
		FDS : 6 h à 18 h	Sans frais : 1 800 694-9920		
PÔLE 2	JARDINS – ROUSSILLON	6 h à 23 h 30	450 699-2425, poste 2506/2360 Sans frais : 1 800 700-0621	16 h - 8 h en semaine et en tout temps la FDS : 450 699-2425, poste 7400	Couverture des 11 CHSLD et des 11 CLSC du CISSSMO
	HAUT-SAINT-LAURENT	6 h 30 à 22 h 30	450 699-2425, poste 2363 Sans frais : 1 800 700-0621	18 h - 7 h en semaine et en tout temps la FDS : 450 829-2321, poste 3202	
PÔLE 3	RÉADAPTATION CRDI SRSOR CMR VIRAGE FOSTER			Coordonneurs réadaptation	
		6 h à 23 h *Le soir en semaine entre 18 h et 23 h et la FDS entre 14 h et 23 h, nous répondons <u>seulement aux urgences</u> nécessitant un remplacement.	450 679-6511, poste 3918 Sans frais : 1 877 427-0478	CRDI ET SRSOR Soir, Nuit et FDS 450 777-6805	VIRAGE ET FOSTER Soir, Nuit et FDS 450 443-6962

Approbation de votre paie

- Chaque quart de travail **doit être inscrit** dans **Logibec**
- Votre relevé de présences **sera accessible** à compter du vendredi de la fin de la période de paie uniquement.
- Vous devez **approuver** votre feuille de temps dans **Logibec**

Il est utile
d'utiliser la
comparaison
d'horaire

AU PLUS TARD le lundi matin suivant la fin de la période de paie.

*Pour toute modification ou question en lien avec votre relevé de présence, veuillez **prendre rendez-vous avec le gestionnaire** du département concerné.*

Période de questions

